

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Traductions ou adaptations de déclamations antiques](#)[Item](#)[Plaidoyer d'un mary desesperé pour l'estrane et admirable caquet de sa femme](#)

Plaidoyer d'un mary desesperé pour l'estrane et admirable caquet de sa femme

Auteur(s) : Libanius

Présentation

Titre longPlaidoyer d'un mary desesperé pour l'estrane et admirable caquet de sa femme. Apporté nouvellement de Grece en France

Titre originalDeclamatio de mulieris loquacitate

Lieu de publicationParis

Imprimeur(s)-Libraire(s)Percheron, Claude

Date1617

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

14 Fichier(s)

Les mots clés

[Femmes](#), [Mariage](#)

Les relations du document

Collection Traductions ou adaptations de déclamations antiques

Ce document est une traduction de :

[Declamatio Graeci autoris veteris de mulieris loquacitate](#)

Citer cette page

Libanius, Plaidoyer d'un mary desesperé pour l'estrane et admirable caquet de sa femme, 1617

Blandine Perona (laboratoire Larsh / IUF) ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 31/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21>

Copier

Précisions sur l'exemplaire

LangueFrançais

SourceBnF, département Arsenal, 8-H-27929 (4)

Format

- 14 p.
- in-8

Localisation du documentParis, BnF

Informations complémentaires

ContributeurPerona, Blandine (édition scientifique)

ÉditeurBlandine Perona (laboratoire Larsh / IUF) ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Droits

- Fiche : Blandine Perona (laboratoire Larsh / IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Texte : Domaine public

Source de la numérisation[Gallica](#)

Éléments d'analyse

DescriptionUn mari est au désespoir parce que sa femme ne cesse de parler. Il demande à ses juges l'autorisation de se donner la mort.

AnalyseLa traduction française de ce texte paraît dès 1593 au moment de la sortie de l'édition bilingue en grec et latin, chez Frédéric Morel également.

Mots-clés

- Femmes
- Mariage

Notice créée par [Blandine Perona](#) Notice créée le 13/11/2023 Dernière modification le 23/09/2024

PLAIDOYER

D'VN MARY DESESPERE
POVR L'ESTRANGE ET
ADMIRABLE CAQVET
de sa Femme.

Apporté nouvellement de Grece en France



A PARIS

Par Claude Percheron Imprimeur de-
meurant rue Galande aux trois
Chappellets.

M. D. C. XVII.

LAIDoyer

DON MARY DESSEPERE

ROY LESTRANGE ET

ADMIRABLE D'AVERT

de la Femme.

Portionnement de Grosse Laine



A PARIS

chez Claude Percheron Imprimeur de

la Cour et de la Ville aux Palais

Chapelles

M. D. C. XVII.

3

PLAIDOYER DVN MARY
desesperé, pour le caquet de sa Femme.

Leust esté expedient, Messieurs, que ie feusse mort, auparauant que d'estre marié, à ce que ie n'ouysse point tant de propos d'une femme babillarde, comme i'en ay entendu : Mais n'ayant pu euiter cela, pour le mal-heur qui me suiuiroit, ie venois incōtinent apres les nopces venir vers vous, pour la mesme occasion, qui m'y fait venir maintenant : Et puis que ma tardiueté m'a apporté ce dommage, & que i'ay si tard auisé à mon profit, ie vous prie de vouloir aujourd'huy ratifier mon vœu & desseing. Car i'en suis la logé, qu'il n'est plus tolerable de n'estre point du tout, que d'estre avec vne femme. Mais ie vous prie, Messieurs, de m'accorder & faire ceste petite grace deuant que ie prenne le bruyage de la segue, de ne m'empeschier point de long discours, en endurant parler ces bracharanguers, qui employent toute leur vie à dire & contredire : Car ie crains que si l'on vse de largement en ce plaidoyer, nostre femme en ayant entendu le bruit, ne darde sur vous-mesme la langue, & vous noye quand & moy en ses discours ; de peur donc que cela n'arriue, soyez prompts à m'ottroyer ceste grace. D'autant que si ie venois à mourir, ceste femme presente, & par suite, sa causerie m'osteroit le plaisir de la mort.

A ij

Que si celuy qui a ordonné les loix de ceste ville
 n'eust point esté si grand rechercheur, & si curieux
 & superflu en ses ordonnances, ie n'eusse pas
 maintenant en peine de talcher à vous persuader
 qu'il m'est necessaire de mourir : mais ayant pris
 cretement vn lien du lit, & m'estant transporté
 quelque champ à l'escart, ie me feusse là pendre
 quelque arbre, paisiblement, sans voir tant de
 gens, & sans oyr tant de langage. Mais puis
 ce legiflateur là nous ayant rendu serfs en telle
 manière, n'a pas mesme permis qu'il fut libre à
 cun de se deliurer de la vie, ains y a mis empeschement
 par vn decret : ie le deteste bien, & neanmoins
 moins ie luy obey, & tolere les fatigues du con-
 stoire, à fin de n'endurer plus rien de fascheux
 resenant. Or sçay-ie bien que ceux qui cognois-
 sent le naturel de ma femme, me pardonneront
 sèment de ce que ie ne puis plus demeurer en cel-
 vie, quant aux autres, j'estime qu'il faut qu'ils
 tendent en quelle misere ie suis reduit. Et ie vous
 prie pour Dieu d'estre attentifs vous autres à ce
 que ie diray. Car ie ne me soucie guere de ceux qui
 sont à l'entour de moy, & se rient, & m'appellent
 fascheux & mauplaisant, & quel plus grand
 sèment leur pourroit-on trouuer que celuy qui
 se donnent à eux mesmes, viuants en telle con-
 tion, dissolution & lasciueté, iouans tousiours
 ne faisant rien à bon escient ny vertueusement
 causans indiseretement de tout ce qui se presente
 Pour mon regard, Messieurs, j'ay eu vn pere, à
 quel m'exhortoit ordinairement d'auoir tousiours
 mon esprit posé & retenu, & ne le laisser point
 mollir ny trop s'egayer : & de bien prendre garde

5
aux choses nécessaires à passer ceste vie, & à celles
qui ne le sont point, pour m'arrester à celle là, &
m'abstenir de celles cy: & me suadoit de priser le
repos, & fuir les troubles & perturbations. Ce que
j'ay tousiours practiqué, Messieurs, & continué
encore de faire: ne frequentant pas beaucoup les
assemblées publiques & tribunes aux harangues:
non pas que ie tiennne conte des choses qui profitent
au commun: mais a cause des clameurs des orateurs
qui ne se peuvent taire. Si ne hanté ie pas beau-
coup le Palais pour ces termes de procès [Assigna-
tion, ajournement, accusation, requête, action,
exception] lesquels ceux la mesme qui n'ont au-
cun proces sont bien aysé d'auoir en la bouche
[Vn tel s'est fait partie contre vn tel, pour telle
chose.] He dea, beau fire, qu'as tu affaire de cela,
veux tu que tu n'es ny appellant ny intimé? Il seroit
en encor besoin que ces mots fussent bannis du
Palais, & de la Cour, que l'on dit en saluant les uns
les autres, (& ie ne scay d'où en est venu l'usage)
Je vous souhaite ioye & santé. car en verité ie ne
vois point de profit qui en arriue; parce que celuy
qui a dela fascherie de ses affaires, ne s'en trouue
pas plus allegé ny plus gay, pour ceste salutation &
souhait de ioye. Au reste, ie fuis tant que ie puis
les nouuoiuers, où il y a des marteaux, & enclumes,
& où il se fait du bruit; comme ceux des serruriers,
chaudronniers, armuriers, orfèvres, & tels autres.
J'aymé ie sur tout les arts qui s'exercét sans bruit.
Encore ay ie desia veu des peintres, qui peignoient
en chantant, tant c'est chose douce & agreable à la
plus part de parler & deuiser, qu'ils ne s'en peuvent
aucunement garder. Tandis donc que j'ay vescu

Aiij

seul, j'ay iouy de quelque repos, par ce que
 gense estoient instruits à ne rien faire qui me fâchoit
 & donnast ennuy, Mais l'heure estant venue qu'il
 falloit que i'endurasse du mal, vn de mes alliez
 vint trouuer, lequel de prisant le celibat, louoit ha-
 rement l'estat de mariage. Ne me prisez pas
 seul, ceme dit-il, le mariage: c'est vne chose sacré-
 voire tresdiuine. puis il me vint à conter d'vne
 de grand maison & parenté, belle en perfection
 ayant de grands biens & moyens, qui scauoit
 c'estoit de bien & d'honneur; & qui estoit fort
 droicte aux ouurages de toile. Il adiousta pour
 bone bouche qu'il ne falloit que cōsentir, & que
 estoit fait & ne tiēdroit à riē que le mariage ne fust
 cōply. Ne me parlez point adōc, ce dis-je, de tout
 reste: ains dites moy seulement de quelle sorte
 langue est ceste pucelle. Car vous scauez, mon
 amy, quelle est ma complexion, & comme ie
 puis endurer vne personne qui ronfle, ou qui
 che, ou qui toulle, ou qui ait le hocquet: au-
 merois mieux endurer des coups que ces choses
 mais quand au babil ie ne l'endurerois par me-
 en sohge: si donc il me falloit viure avec vne
 larde: cōment seroit-il possible que ie ves-
 vo' chaille, dit-il, de cela: c'est chose en laquelle
 a le plus estudié & pris de peine, qu'à garder le
 ce. Car vous accuseriez plustost les pierres de
 parler, que ceste ieune fille: de sorte que ie
 drois plus, que l'on ne luy reprochast d'estre
 taciturne, Je me laissē persuader, Messieurs
 pourquoy ne l'eusse-je fait, ayant ouy parler
 douaire si admirable, qu'est celuy du silence
 depuis ceste iournée-la, le poison me fut app-

Car le tumulte mesme des nopces n'estoit pas tole-
 rable ny mediocre ; vn grand applaudissement, vn
 ruy de demesurée, vne dance mesleante, vn chant nup-
 tial, sans rime ne raison. Quant i'espouse ceste fu-
 mée, tous orages y accoururent de tous costez,
 auant comme des torrens, lesquels se ruans l'un sur l'au-
 tre font vn horrible bruit, de façon que peu s'en
 fut allut que ie ne iettasse ma couronne de fleurs, &
 celle que ie ne quittasse la les nopces. Or p^r s^rat qu'il fal-
 loit attribuer cest incommode à l'affaire & occu-
 ration de ceste journée, & non aux meurs de l'es-
 pousee, ie me resolu d'endurer ces tempestes ius-
 qu'à l'heure au liét nuptial : mais c'estoit vne grande paix,
 & non pris de la guerre qui s'ensuivit. Car deuant la
 porte elle vint à dire ie ne sçay quoy, se plaignant
 de l'air, & ceste parole la me troubla beaucoup, par
 ce que qu'il me sembloit que cela ne seoid pas à vne
 bonne mariée. Apres elle me demanda si ie dor-
 me : de quoy ie fus encore plus fache. Elle m'in-
 terrogea encore pour la troisieme & quatrieme
 fois, & ie ne luy respōdis riē : ains me fache cōtre elle
 pour son impudence. Ainsi tout alloit au rebours
 comme bien, car le mary se taisoit, & la femme caufoit.
 Mais quoy ayant apperceu le point du iour, ie me le-
 uay & m'en allay droit à celle qui auoit mené la ma-
 riée : Et que veut dire cela, madame ? ce dy-je ; la
 nouvelle mariée deuise des la premiere nuit. Je
 vous en diray bien dea, ce me dit elle, c'est signe de l'ami-
 tance qu'elle vous porte : & cela monstre aussi qu'elle
 a vne langue & vne voix : mais vous estes trop
 bouche : vous ne deussiez pas vous comporter
 ainsi. Je creu à ce qu'elle me dit. Mais i'appris da-
 vantage ma misere durant le iour : & le lendemain

encore plus : car ayant fait venir les chambrières, elle voulut sçauoir les noms de chacune, & de leurs peres & meres, en ma presence : & combien chascune auoit eu d'enfans, & combien il leur en estoit mort : puis elle s'enqueroit des couuertes, coutils, marmites, d'une doloire, d'une fourchette ? & combien nous nourrissions de coq. Point, point, ce di-je, nous n'en nourrissions par vn : nous ne le pouuons endurer chanter ; ny voir mesme, si vous ne vous taisez. Mais elle adiousta tout a l'heure vne bien ample louange du coq, & d'où il auoit esté changé en ceste grande volaille & comme c'estoit vn soldat auparauant, compagnon de Mars : & comme cela se cognoissoit par sa cresse & ses argos & son courage. Ainsi qu'elle continuoit encor ce compte, ie rencontray mon homme qui m'auoit affublé de ce beau mariage. Et comment dis-je, homme de bien, vous auez ruiné mon amy ; & luy compté tout par le menu. La dessus il me feist promesse de la faire bien tost arrester, que ie ne serois pas tousiours en ceste peine, m'en retourné chez nous, où l'on me demanderoit compte de ce qui s'ensuit, Où auez vous esté ? reuez vous ? a qui auez vous parlé ? qu'a l'on porté de nouveau ? a l'on faict des largesses ? a l'on escript quelque décret ? quelqu'un a-il establi quelque loy ? y a il eu force gés au palais, au Parquet, au Chastellet ? & que l'un a-il accusé, ou esté accusé & conuaincu ? Alors il m'estoit bien facheux de me taire, & encore plus de parler. Car elle me contumelioit, si ie ne disois mot, & trouuoit mes grosseries sur le silence, dont elle faisoit vn grand discours : & contoit ce de quoy vn homme pouuoit venir bronos. Or s'il m'arriuoit de parler, elle

le feu. Je luy dis vne fois que le Prince estoit de
 cour: elle prit aussi tost le mot, & depuis le mi-
 niques au soir, ne cessa iamais de s'enquerir
 bien de combats il auoit soustenu: combien il
 auoit perdu: en combien il auoit eu l'aduantage
 & en quelle maniere il auoit veincu: Qui e-
 ent les Sergens Maieurs, les Chefs des Com-
 enies & Colomnelz: Combien il y eut de butin,
 quel estat estoit l'armée de mer: qui estoient les
 mandeurs des Galées de trois rangées de ra-
 pour banc, & les pilotes; & combien il y auoit
 Autonniers, & quand ie l'ou reprise de ces en-
 ces la, disant que cela n'estoit point du gibbier
 femmes: elle recommença a dire: Or sus donc
 ptez moy des affaires des champs, de cecy, de
 & poursuivoit de s'enquerir ainsi iusques aux
 ces, oignons & Chardons: & consumoit plus
 langage a parler des affaires d'autrui, que des
 nres. De sorte qu'il n'y a point de leureté de luy
 dire ny de pis ny de meilleur. Car tant d'une
 que d'autre, il s'en engendre vn grand amas
 paroles: & puis elle saute du coq à l'asne: Cō-
 est-ce, dit elle, que les Cabaretiers ont ven-
 ce iourd'huy? on dit que les huillieres ont eu
 quelque perte: la nourriture du bestial est de plus
 and rapport. Il y a danger que les Boulangers
 ayent de quoy chofer leur four: on parle d'une
 homme des banquiers. En comptant vne bastelée
 ces frivoles la, elle fait fort peu de besongne; &
 use a bon esciant. Que si elle se iecte sur quel-
 e besongne, l'auant propos qu'elle en tient est
 us grand que le dommage de sa faineantise. Or
 and elle est de retour du bain & des estuues, &

quel orage de parolles ; combien elle en compta ien
 du baignoir : comme elle babille des femmes men
 celle-cy y a esté : celle la non. Ceste-cy n'auoit qu
 point mené d'enfans , si auoit l'autre. Qui estoit d
 celle qui auoit des taches en son corps : & d'autre la
 autre qui se cacha & retira honestement : de celle qui
 qui auoit des rides sur soy : de l'autre qui auoit le cha
 visage fardé : qui fut celle qui trouua du salpe
 & qui auoit perdu sa pantoufle , qui auoit renue
 se la chaudronnée de la seruante des estoues , qui
 n'auoit donné qu'un denier au maistre , qui plus
 qui moins , qui riens. Et de la castille qu'il y auoit
 pour celle qui n'auoit riens donné. Puis apres
 me ayant oublié quelque chose de tres-grande
 sequence, elle se donnoit des soufflés pour s'en fa
 re souuenir. Sur cela ie suis tout en transe , espou
 uonné de ses fadaises : & ayant les oreilles barm
 de ces coups-la, j'attens la fin du caquet, me desol
 fant & complaignant de ce mariage, & detestant
 celuy qui m'auoit le premier parlé de femme. Mais
 si lors elle s'apperçoit que ie souspire, ie me suis
 tiré mon mal à moy-mesmes. Et qu'y a-il, dit-elle
 de tout ce qui est en nostre maison qui ne se porte
 bien ? & la se fait vn recit de tous les vtensilles
 ques à vne burette à l'huile, & à vne cuillier. Tous
 se porte bien, di-je : il n'est question que de
 taire, mais ce mot de se taire luy fit souuenir de
 d'autres choses. He dea ! pourquoy me tairoy-
 suis-ie issue de si bas lieu ? sur quoy elle amene
 grand-metres, ayeux, bisayeux, & autres, jus
 montant, iusques au vingtième & trentième
 les ancestres : & met en auant les charges qu'
 auoient eues pour l'equipage des galées, & d'autre

jeux publics qu'ils auoient defrayez. Or
 mention des jeux, la fist venir aux Poëtes
 tragiques : & de là en auant elle versa vne grand
 discourant de ceux qui ont les premiers in-
 uenté la Tragedie : & de ceux qui en auoient faict
 autre : & cōment la façon en fut enrichie, & ce
 chacun y auoit contribué. Cependāt i'ay plus
 durer, que ceux mesmes qui sont tourmentez
 Tragedies. Voire mais ceste femme ne scaist elle
 contenir quelque fois de parler; Le cours des
 s'arresteroient plustost que ne feroit pas la
 de ceste cy. Car toute sorte de subiect luy
 occasion de parler : soit que ie demeure au
 soit que i'aille au marché, ou Palais : la tar-
 des seruiteurs; la rareté, l'abondance, tou-
 choses à reprendre, non à reprendre, la pluye,
 beaux temps. Et quand tout cela est vuidé, la lan-
 seruē sus nos affaires, & puis enor sur celles
 nos voisins. Et s'il ne semble plus y auoir rien de
 elle compte alors des songes : & ie crois en
 foy quelle les serge : car elle ne dort aucu-
 ment; & passe bien souuent la nuit toute enti-
 a deuiser. Que si quelque fois estant abbatuē de
 meil, elle clost les yeux; tous ses autres mem-
 sont en repos, excepté sa langue qui est touf-
 en besongne. De sorte quelle m'est plus en-
 & inportune que les Mouchérons des
 danges. Voyez vous pas, Messieurs, comme
 megre, & de faict : ie suis lassé & trauaillé de
 la nuit on m'assomme. Ie hay le boire & le
 ger : la vie, qui est la chose la plus agreable à
 medesplait : i'ay tousiours ce caquet dans
 oreilles; ie porte tousiours ce chagrin en mon

âme: pour Dieu secourez moy, & permettez que
 i'vse de ce breuvage: deliurez moy de ceste
 qui ne cesse iamais. Mais on me dira quelle
 aventure vous est-il arrivé, pour laquelle vous
 mandez a mourir; Quelz biens avez vous perdus?
 Quelle si grande affliction vo^s a elle oppressé
 vous ne pouvez supporter mesmes la vie? Et
 qui es-tu toy, qui t'enquiers de cela si curieusement
 ment & de quoy te soucies tu de ma mort? Tu
 pere, ou mon frere, ou mon oncle, ou mon
 fin germain: ou bien mon associé, en faict de
 chandise, ou pour les fermes des champs; &
 faires seront elles en pis estar, si ie viens a mourir?
 Mais on t'a estably commissaire pour t'opposer
 ceux qui ont enuie de mourir. O la curiosité
 perfluité? Il n'est donc pas loisible de ce faire
 rir en ceste ville, sans auoir preallablement
 beaucoup de raisons. He mon bon amy, suis-tu
 venu pour demander vne pension & prouision
 bled? ou bien vne couronne? Ces choses la
 pour Messieurs nos harangueurs qui gouernent
 le peuple & en retirent du profit. La vie me
 ge & pefe: ie desire de me departir d'icelle. Pour
 quoy me l'enuies-tu? Tu t'enquiers pourquoy
 veux finir ma vie? cest a cause de toy. Ne vous
 blay-ie pas, Messieurs, me de passionner & me
 en furie a bon droit? veu qu'ayant esté induit
 venir en ce parquet, comme en vn lieu plus
 & paisible que ma maison, ie trouue neantmoins
 ceux qui s'ont icy plus faicheux que ceux de ma
 son; Tu n'as pas perdu ton bien, ce me dis-tu
 penses tu que cela soit vn tres grand mal, cōme
 en ail qui ont endure courageusement l'exécution

de leurs biens : parce qu'ilz esperoient d'en gaigner
 d'autres, & parce qu'ils estoient soulagez en leurs
 presentes necessitez par l'aide de leurs parens. Mon
 corps est sain & entier : mais ie suis outragé en mon
 ame. mes bons amis, & suis ainsi endommagé on
 que que i'ay de meilleur : ie suis tout remply de fo-
 lles paroles, ie suis accablé de la longueur d'in-
 vains discours : ie suis noyé de causeries, l'ay trop
 enduré de coups de langue : l'orage d'une femme ma
 combergé, comme la mer engloutist vn navire. Ne
 puis-je pas espris de frenesie, & d'un estourdisse-
 ment & elblouissement ? Ne sont ce pas la d'assez
 suffisantes occasions pour mourir ? Si vn de mes en-
 viers estoit mort, ie prendrois consolation de ceux
 & si a quil meisme accident seroit advenu, & les dou-
 leurs s'escouleroit peu à peu par les plaisirs qui
 surviendroient. Mais quand à ce mal cy, premie-
 rement il est arrivé a moy seul : & ne puis prendre
 de consolation en mon ame, en regardant sur vn au-
 tre. D'avantage il est tousiours quand & moy, s'op-
 posant à tous plaisirs, repugnant à toutes aises &
 felicitez, & bref troublant & renversant la ioye
 des bonnes fortunes. Partant s'il faut que ie vive en
 ceste fascherie, il vaut mieux que ie ne vive point
 du tout : Et m'est plus expedient de sortir de ceste
 vie, que d'y demeurer en lamentant. En outre,
 Messieurs, vne chose est fascheuse aux vns, vne au-
 tre aux autres. L'un plaint la perte de ces biens,
 l'autre le bannissement de son pays ; Et l'autre la
 maladie du corps : Et moy ie me fasche pour oyr
 long temps parler. Quelle merueille est ce donc si
 ie veux mourir pour ne pouoir endurer, ce qui me
 tourmente extre mement ? Ma femme n'est point

yurongneſſe. Et ſeroit ce vn ſi grand mal veu que
 elles'en yuroit, elle dormiroit, & en dormant pe
 eſtre ſe tairoit elle. Tous autres maux ſont moi
 dres & plus aizez a ſupporter que le Babil. L'en
 ſerois vne femme la plus vitiueſe du monde ſub
 iecte à ſes plaiſirs & mauuaïſe meſnagere: Mais
 deuis perpetuel m'a ſupplanté & renuerſé, & a con
 battu ma vie. Et dictes moy ie vous prie qu'elle eſt
 la moindre miſere de mourir vne fois, ou bien ap
 procher ſouuent de la mort: vous m'accorderez
 que ceſt la premiere: Or eſt-il que ie n'ay pas
 ſouuent enduré ce qui eſt le plus grief. J'ay cer
 maintefois eſté tout eſperdu, frappé de ceſ reue
 comme d'une greſſe: le me ſuis ſouuent eſuanoui
 pour eſtre tout remply de ceſ faribolles la. Penſez
 vous que ce mal la ſoit tolerable, & qu'il en ſoit ar
 ué a aucun autre de ſemblable? Ceſte femme re
 ſemble à ce iouëur de flute d'Arabie, qui prend
 plus pour ſe taire que pour chanter: encor eſt elle
 plus importune: Et faiſt plus de bruiſt qu'une
 tourterelle, qu'une pie, qu'un roſſignol, qu'une
 cicade; & ceſt encore pis que le Baſſin d'arin de la
 ville de Dodone, car il ne retentiſſoit, ſinon qu'il
 le batan pouſſé du vent frappoit contre.

Le reſte deſailloit en l'Original Grec.